



INSTITUT UNIVERSITAIRE DES SCIENCES

(IUS)

Adresse : 170, Avenue Jean Paul II, Turgeau, Port-au-Prince, Haïti

Téléphone : +509 40-67-88-88 / 44-64-28-28

Mail : Administration@ius.edu.ht

www.ius.edu.ht

Termes de Référence des Maîtres de Conférences (MCF) à l'IUS

I. Le Contexte

Vu la décision des membres fondateurs du *Groupe Gouvernance Plus* du 20 février 2020 créant l'Institut Universitaire des Sciences (IUS) ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'IUS portant notamment sur les usagers de l'établissement en mars 2020 ;

Vu le document interne portant sur les missions et attributions des enseignants-chercheurs de l'IUS en mars 2020.

Considérant important de structurer l'IUS, les Statuts et le règlement intérieur de l'établissement stipulent, entre autres, au nombre des dispositions importantes, de postes de Maître de Conférences (MCF) pour accompagner les composantes de l'IUS dans la gestion administrative et académique, le développement de la Recherche et la consolidation des programmes de formation.

II. Principales fonctions et responsabilités des Maîtres de Conférences (MCF)

Les MCF développent et accompagnent la composante dans laquelle ils sont affectés dans les domaines de la production scientifique, de l'enseignement, du suivi pédagogique, de l'organisation des manifestations para-académiques et du suivi des dossiers de partenariat sur la recherche.

A ce titre, ils sont spécifiquement chargés des tâches suivantes:

- Assurer l'encadrement et l'accompagnement régulier des étudiants et le pilotage des équipes pédagogiques ou de recherche à l'IUS afin de garantir la qualité de sa mission de service public de l'enseignement supérieur ;
- Assurer le bon fonctionnement du système de contrôle et de production des connaissances couvrant toutes les activités académiques et scientifiques de sa composante ;

- Proposer, dans le cas où il occupe les fonctions de Directeur de la composante, le budget de fonctionnement et le calendrier des activités de la composante ;
- Assurer la responsabilité de la production et de la disponibilité des statistiques administratives et académiques de la composante ;
- Evaluer les activités de la composante et transmettre le rapport au Directeur de la composante ;
- Soumettre au Président de l'IUS les rapports requis sur toute question relevant de sa compétence.

III. Qualification et expérience professionnelle requises

- Détenir au moins un Diplôme de doctorat dans les domaines des sciences sociales, des Lettres et sciences humaines, des Sciences et des technologies.
- Avoir un projet de recherche clairement défini en vue de passer d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) pour les MCF ;
- Les MCF sont affectés au sein d'une composante (Faculté ou Centre de recherche) dans laquelle ils exercent leur service administratif, d'encadrement et d'accompagnement des étudiants ainsi que leur mission d'enseignement et de recherche. Ils peuvent assurer en outre des charges d'enseignement dans les autres composantes de l'établissement.

IV. Autres connaissances et aptitudes souhaitées

- Avoir un goût prononcé pour l'enseignement et la recherche ;
- excellentes aptitudes pour les relations interpersonnelles et capacité de leadership ;
- aptitude à gérer le changement dans des situations complexes ;
- aptitude à créer des mécanismes d'encadrement et d'accompagnement au profit des étudiants.

V. Principaux indicateurs de performance

- Les rapports d'exécution du calendrier des activités académiques et de recherche dans sa composante d'affectation (Faculté ou Centre/ Laboratoire) ;
- La production des statistiques sur la production et la vulgarisation des données académiques et scientifiques de l'Université.

VI. Dépôt de candidature

Les candidats peuvent déposer à l'administration centrale de l'IUS **au plus tard le xxxxx** leur dossier complet comprenant :

- **une lettre de motivation ;**
- **CV actualisé ;**
- **Copies des diplômes.**